

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Officiel pour messieurs les curés du diocèse de Montréal. — IV Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire. — V Correspondance romaine. — VI Le congrès du parler français. — VII Un monument à l'auteur de *l'Imitation*. — VIII La bonté de Pie X. — IX Saint François de Sales patron des journalistes catholiques.

AU PRONE

Le dimanche, 14 juillet

On annonce :

La neuvaine de sainte Anne commence le mercredi 17, pour finir la veille de la fête (ou le vendredi 19), pour finir la veille de la solennité (1);

Dans la cathédrale de Montréal (et autres églises dédiées à saint Jacques), la solennité anticipée de sainte Anne.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 14 juillet

DEDICACE DES EGLISES, double de 1e cl. avec oct.; mém. du 7e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Henri et du dim.

Dans les églises consacrées on allume, en ce jour, douze cierges fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême. On peut aussi allumer ces cierges au jour octave, dimanche prochain, mais ce n'est pas la coutume.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

(1) L'Eglise n'a pas accordé d'indulgence pour cette neuvaine, mais les congrégations de Dames de Sainte-Anne jouissent d'une indulgence plénière obtenue par nos évêques.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 21 juillet

Dans les églises paroissiales, dédiées à saint Jacques, apôtre, on anticipe au 21 la solennité de sainte Anne, afin de faire celle du titulaire le 28; les titulaires qui tombent entre le 21 et le 27 seront anticipés au 21.

Diocèse de Montréal. — Du 15 juillet, saint Henri (Montréal); du 16, N.-D. du Carmel (Lacolle et Italiens à Montréal); du 19, saint Vincent de Paul (Montréal et île Jésus); du 20, sainte Marguerite (Lac Masson); du 22, sainte Magdeleine (Outremont).

Diocèse d'Ottawa. — Du 14 juillet, saint Bonaventure (Britannia); du 16, N.-D. du Carmel (Duhamel); du 18, saint Camille (Farrelton); du 20, saint Emile (Suffolk); du 24, saint Déclan (Darling).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 22 juillet, sainte Marie-Madeleine; du 23, saint Liboire.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 17 juillet, saint Alexis (des Monts); du 22, sainte Marie-Madeleine (Cap).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 16 juillet, N.-D. du Carmel (Valmont); du 18, saint Camille (Cookshire); du 21, sainte Praxède (Bromptonville).

Diocèse de Nicolet. — Du 14 juillet, saint Bonaventure (Upton); du 18, saint Frédéric (Drummondville); du 24, sainte Christine.

Diocèse de Valleyfield. — Du 22 juillet, sainte Marie-Madeleine (Rigaud).

Diocèse de Pembroke. — Du 15 juillet, saint Henri (Boissonault); du 16, N.-D. du Carmel (La Passe).

Diocèse de Joliette. — Du 15 juillet, saint Henri (Mascouche); du 17, saint Alexis.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi, 9 juillet. — Saint-Sauveur.

Jeudi, 11 " — Saint-Bernard-de-Lacolle.

Samedi, 13 " — Hospice Saint-Joseph, rue Cathédrale

OFFICIEL

Pour messieurs les curés du diocèse de Montréal

MESSES DE REQUIEM

Le 22 avril 1912, la Sacrée Congrégation des Rites a daigné accorder, pour cinq ans, *ut in singulis Ecclesiis parochialibus dioeceseos missae de Requie duobus in quavis hebdomada diebus cantari possint, quamvis occurrat officium ritus duplicis... dummodo eadem Ecclesiae alio simili privilegio non gaudeant et exceptis a praesenti concessione duplicibus primae et secundae classis festis de praecepto servandis, feriis, vigiliis et octavis privilegiatis.* ”

On est prié de remarquer qu'aux termes de cet indult, il est permis de chanter deux messes seulement par semaine, au lieu de trois, comme nous pouvions le faire auparavant, et que le privilège ne vaut que pour les églises paroissiales.

MGR GEORGES GAUTHIER

Evêque auxiliaire.

E Saint-Siège vient d'élever à la dignité épiscopale le curé de l'église métropolitaine, M. le chanoine Georges Gauthier.

Cette nouvelle réjouira tout le diocèse, et le remplira d'une vive reconnaissance envers le Souverain-Pontife, qui ménage ainsi les forces de notre premier pasteur, et lui permet de réserver plus librement ses efforts et son zèle aux œuvres et aux questions qui réclament l'action personnelle du chef dans un diocèse comme celui de Montréal.

D'un autre côté, la part plus large et plus directe que Mgr Gauthier sera appelé à prendre dans les travaux du ministère épiscopal, mettra certainement en relief son magnifique talent oratoire et ses connaissances variées.

Toutes ses qualités seront magnifiées par la grâce du Saint-Esprit au jour prochain de sa consécration, et les bénédictions du ciel s'attacheront à ses labeurs.

Avec nos fraternelles et respectueuses félicitations, c'est l'espoir et le vœu que nous formons pour le nouvel auxiliaire que Mgr l'archevêque avait lui-même désiré, et que la bonté de Pie X lui accorde avec un si paternel empressement.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 19 juin 1912.



la date du 26 mars 1912, le Souverain-Pontife a accordé des indulgences spéciales à la Pieuse Union pour la Communion des Enfants, érigée dans l'église de Saint-Claude-des-Bourguignons à Rome, et qui est, on le sait, celle des Pères du Saint-Sacrement. Le bref en question est conçu dans les termes ordinaires de ces sortes de concessions et n'aurait rien qui appelât spécialement l'attention, si un mot n'avait été le point de départ d'une discussion uniquement littéraire, disons-le.

— Le bref parle des membres de la Pieuse Union qui conduisent des enfants faire leur première communion, ou bien assistent dans une église à la cérémonie de la première communion. Or pour la désigner l'extenseur du Bref s'est servi du mot : *ubi huiusmodi supplicium celebratur*. De là grand émoi,

étonnement, presque scandale. Désigner la première communion par le mot de supplice cela paraissait à première vue fort étrange. Il faut toutefois se rappeler que le mot supplication et supplice qui ont en français deux significations bien différentes, viennent cependant tous les deux de *supplex*, action de plier le genoux, soit pour prier Dieu, soit pour recevoir un châtiment. L'étymologie est donc commune, et les auteurs de la bonne latinité ne se font point faute d'employer le mot *supplicium* dans le sens de cérémonie. Tite Live nous montre les matrones romaines courant tous les temples de la ville de Rome et fatiguant les Dieux par leurs prières et leurs supplications: *Vagae, suppliciis votisque fatigare Deos*. Salluste nous parle des sénateurs romains magnifiques dans leurs offrandes aux Dieux : *In suppliciis deorum magnifici*, mais économes dans leurs maisons. Et il ne serait certes point difficile d'allonger la liste par des citations qui montreraient l'emploi de ce mot dans cette signification déterminée. Reprendre cette signification, c'était donc faire de l'archéologie linguistique.

—Il y a une question grave pour le Saint-Siège et les fidèles en Allemagne. C'est la question des syndicats. On peut les concevoir de trois sortes, les syndicats neutres, les syndicats interconfessionnels et les syndicats confessionnels.

— Les associations neutres sont condamnées par le Saint-Siège qui ne fait en cela que suivre les principes de la foi. Dieu est le maître absolu de l'homme. Les manifestations de son activité, soit strictement personnelles, soit sociales, ne peuvent jamais faire abstraction du souverain domaine de Dieu. De là vient que Léon XIII, dans l'encyclique de 1901, *Graves de communi re*, disait : " Nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à améliorer le

sort du peuple, ni à entreprendre des oeuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiratrice, pour compagne et pour appui. ”

— Les syndicats interconfessionnels, tendance dite de Cologne, car elle a son siège principal dans cette ville, sont loin d’être neutres. Les membres se fondent sur les principes chrétiens, adjectif beaucoup plus large que celui de catholiques, et admettent dans leurs rangs des protestants croyants. Ils ont élargi la base de leur cercle, pour avoir un plus grand nombre d’adhérents et mieux lutter contre les syndicats socialistes qui groupent les ouvriers protestants de nom, mais de fait sans aucune croyance. Comme ils ne sont pas neutres, ils ne sont pas condamnés. Ce n’est pas à dire qu’ils ne soient pas condamnables; car, comme le dit Mgr Heiner, auditeur de Rote pour l’Autriche, dans un communiqué qui est officieux au troisième degré: “ Les syndicats interconfessionnels qui sont permis dans la pratique, que le pape n’a pas encore condamnés jusqu’ici, peuvent cependant constituer un danger pour les membres catholiques, en tant qu’ils font abstraction des principes catholiques et de l’autorité ecclésiastique. ” Il n’est point nécessaire de démontrer le bien fondé de ces réserves. Le mal avec notre nature déchue a plus d’empire sur nous que le bien. Et les catholiques groupés avec les protestants, dans une action quelconque au point de vue du bien matériel ou moral, sont bien plus exposés par ce contact et cette action commune à fléchir, sinon dans leur foi, au moins dans les conséquences pratiques de leur foi. On se rappelle que Pie X, dans des audiences dont le compte-rendu a été plus ou moins inexactement publié, n’a point caché sa préférence pour les syndicats confessionnels, la tendance de Berlin, et une crainte très forte des dangers que la tendance de Colo-

gne pouvait faire courir à la foi des catholiques engagés dans les associations qui s'inspirent de ces principes.

— Vient ensuite la tendance de Berlin, c'est-à-dire les syndicats confessionnels, les catholiques se groupant exclusivement entre eux pour le bien matériel et moral du peuple et mettant Dieu et son Christ à la base de ce groupement comme à la base de leur vie individuelle. C'est la forme qui a toutes les sympathies pontificales. Ce que Pie X voudrait être la règle des associations faites pour le bien du peuple, c'est la modalité catholique entièrement et complètement.

— Cette discussion a eu un grand retentissement en Allemagne, et il faut bien dire que la tendance de Cologne est loin d'en être satisfaite. Cet épisode n'est en effet qu'un côté de la lutte de tous les jours du libéralisme contre l'Eglise. La modalité change, la forme reste identique et au fond, qu'ils veuillent ou non s'en rendre compte, les catholiques de la tendance de Cologne en s'associant avec des groupements protestants ne font qu'une application des principes chers aux libéraux.

— A côté de cette nouvelle, les journaux toujours en quête d'informations tendancieuses et qui peuvent être hostiles au Souverain-Pontife, en ont lancé une autre. D'après eux on s'occupait à la Secrétairerie d'Etat de remanier la circonscription ecclésiastique du diocèse de Cologne et d'y tailler, le plus tôt possible, deux ou trois évêchés. Il est clair que la population du diocèse de Cologne, qui compte 2,900,000 catholiques avec 1,300,000 protestants et autres, pourrait être utilement divisée en plusieurs diocèses. Mais si le diocèse peut être divisé, Rome n'a jamais songé à procéder à cette division, et en ce moment-ci moins qu'en un autre moment. Cette nouvelle n'avait d'autre but que d'indisposer certains esprits, en leur

faisant voir le Vatican occupé à des repréailles. Pareil procédé, s'il est digne des journalistes qui l'ont inventé, ne fait que dénoncer le mobile secret qui les anime.

— C'est à cette époque que le pape reçoit la médaille dite de la Saint-Pierre qu'il distribue le jour de la fête des apôtres à certains employés de la cour pontificale, aux camériers de services, à ceux qui ont droit de par la tradition et la coutume à recevoir les palmes ou rameaux bénits, les cierges et les *Agnus Dei*. Dans les budgets pontificaux d'avant 1870, une somme de 30,000 livres y était inscrite à cet objet, ce qui est assez considérable. La médaille a un poids moyen de 37 grammes à 970 millièmes de fin, ce qui, à la valeur actuelle de l'argent, donne une somme de 4 francs de métal, et avec la frappe près du double de cette somme. La médaille représente, comme d'habitude, à l'avers la figure du Souverain-Pontife en mozette et en étole. Quelquefois le pape y est représenté en chape et nous en avons des exemples sous Léon XIII, Pie IX et quelques autres papes, comme Callixte III, qui a la chape et la mitre. Mais ordinairement les Souverains-Pontifes sont en mozette et étole et ont remplacé la coiffure traditionnelle du camauro à partir de Pie VI par la calotte. Le revers de la médaille est consacré à un des événements de l'année qui a eu le Souverain-Pontife pour auteur. Quand le pape était encore souverain temporel, cette médaille était ordinairement consacrée à rappeler un événement qui se prêtait à la gravure. C'était, par exemple, sous Grégoire XVI le percement du Monte Catullo à Tivoli pour commémorer la dérivation des eaux de l'Aniene qui faisait courir des dangers à la ville; la manufacture des tabacs érigée par Pie IX à piazza Mastai, la fermeture par de grandes vitres des loges du Vatican, etc., etc. Léon XIII y a fait graver les restaurations du Latran, l'édification de l'église et du collège de Saint-Anselme, la Specola Vaticana,

etc. Cette année Pie X y a voulu la représentation du nouveau siège de l'Institut Biblique fondé à piazza della Lilotta. La médaille est allégorique, mais dans le fond de la scène on voit le nouveau palais destiné aux sciences bibliques et qui sert comme de fond. C'est en effet une oeuvre de grande importance et d'avenir plus grand encore. L'Institut Biblique ne fait que commencer et déjà on en voit les heureux fruits pour le renouveau des études d'Écriture Sainte. Nombreux sont ceux qui viennent s'y instruire et lui demander, par les épreuves de la licence et du doctorat, la consécration officielle de leur science. Cette élite aura ensuite sa répercussion sur les jeunes clercs et l'étude plus sérieuse, plus approfondie du Verbe divin.

DON ALESSANDRO.

LE CONGRES DU PARLER FRANCAIS

LE Congrès de Québec est un succès. Quelques esprits chagrins, qui auraient voulu profiter de ces " états généraux du parler français en Amérique " pour avancer leurs petites affaires d'intérêt politique, ou pour agiter des questions irritantes qu'il était d'ailleurs impossible de discuter avec sagesse et modération en une pareille affluence, s'en vont répétant que le congrès de Québec est manqué. Ils ont tort absolument.

Par leur nombre, par leurs qualités officielles, par la valeur des études qu'ils ont apportées au congrès, aussi bien que par leur attention soutenue et intelligente aux diverses séances de discussion ou aux séances générales, les membres du Premier Congrès de la Langue française en Amérique ont posé un acte unique en-

core dans les annales de notre histoire. En 1910, à Montréal, au Congrès Eucharistique, nous avons eu une splendide manifestation en l'honneur de notre foi catholique. En 1912, à Québec, au Congrès du Parler français, c'est une manifestation en l'honneur de notre langue, " Sa Majesté la langue française ", que nous avons eue, et elle fut magnifique aussi.

Les grandes séances, dans la salle des exercices militaires, qui ont eu lieu chaque soir à 8 heures, ont réuni de 8 à 10 mille auditeurs. Elles ont groupé, pour la glorification de notre idiome, nos meilleurs orateurs du Canada et de l'Acadie, de l'Ouest et de l'Est, des Etats-Unis et de la Louisiane. Après Mgr Stagni, délégué apostolique, et Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur, je relève au programme les noms de Mgr Roy, de Mgr Bégin, de Mgr Langevin, de Mgr Bruchési, de Mgr Guertin, de Mgr Paquet, de Sir Lomer Gouin, de Sir A.-B. Routhier, de M. Henri Bourassa, de l'honorable Thomas Chapais, de l'honorable M. Belcourt, de l'honorable Pascal Poirier, de l'honorable Henri Ledoux, du Dr Bédard, de l'abbé Gauthier (d'Acadie), de l'abbé Groulx... A ces voix de chez nous se sont jointes celles, toujours aimées, de nos frères de France: M. le consul Bonnin, qui nous a ramenés aux jours les plus brillants de M. Kleczkowski, M. Etienne Lamy, qui a jeté sur nos modestes assises du Parler français quelque chose du reflet des gloires de l'Académie française, le poète Zidler, cet ami fidèle du Canada, et le charmant et si prenant abbé Thellier de Poncheville qu'on ne se lasse pas d'entendre. Ce fut, huit jours durant, un vrai tournoi oratoire.. La langue française ne fut jamais mieux chantée, ni mieux célébrée, au Canada. Et le Congrès n'aurait-il fait que cela, que nous devrions bénir le zèle des organisateurs. Mais, il faut le dire très haut, le Congrès de Québec fut beaucoup plus qu'une Saint-Jean-Baptiste agrandie.

Pour les séances d'étude, qui se tenaient dans les salles de l'Université Laval, pas moins de 120 à 130 rapports ont été soumis à l'attention et aux délibérations des congressistes. L'histoire de notre parler en Amérique, son histoire ancienne et son histoire contemporaine, sa situation juridique dans le Québec et dans les autres provinces, le point où nous en sommes en philologie, puis dans l'enseignement primaire et secondaire, et aussi en littérature proprement dite, et enfin, en ce qui touche la propagande de notre langue, soit dans les associations, soit dans la famille et les relations sociales, soit dans les services publics, le commerce, l'industrie, les arts et les sciences... Tout cela a fait l'objet de patientes recherches. Ceux qui osent dire que le Congrès ne fut qu'un acte religieux, qu'on ne s'y est pas occupé de la langue, ne savent pas ce qu'ils disent.

Sans doute, on ne glorifie pas la langue française au Canada sans que la foi catholique ne soit glorifiée aussi. Il y a quinze ans que M. Brunetière l'avait aperçu, et M. Siegfried le remarquait à son tour ces années dernières : la foi et la langue ne se séparent pas au Canada. La gloire de notre histoire ne s'explique et ne se comprend que dans le rayonnement de la croix du Christ. Mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est bien la langue, notre belle et douce langue française, que nous avons exaltée et que nous avons pris la résolution d'étudier et de défendre mieux au désormais célèbre Congrès de Québec.

Dans ce double but, toute une série de résolutions et de vœux ont été acceptés pour les congressistes. J'en veux signaler un, un seul, où Mgr le président-général a bien voulu voir la moëlle même et la substance du Congrès. Il a donc été proposé et résolu que "tout en fortifiant leur autonomie locale, puis régionale, et sans fusion, les associations canadiennes ou acadiennes du Canada et des Etats-Unis s'unissent de mieux en mieux, en maintenant entre elles, par un Comité permanent

du Congrès du parler français et par un Secrétariat permanent, l'union demandée par presque tous les rapporteurs des travaux présentés au Congrès ''.

Conformément à ce voeu, un Comité permanent a été constitué. Le dimanche, 30 juin, il s'est réuni sous la présidence de Mgr Roy, auxiliaire de Québec. Il est composé de prêtres et de laïques, de laïques surtout, qui représentent à peu près tous les groupes de langues française de l'Amérique du Nord. Ces messieurs ont désigné un Comité provisoire qui est chargé d'élaborer une constitution, laquelle sera soumise aux membres du Comité permanent. On constituera ensuite le Secrétariat permanent, lequel, sous la haute direction du Comité permanent, aura pour fonction de réunir, à un moment donné, toutes les forces morales des divers groupes français de l'Amérique, sans que l'autonomie régionale ou locale de chacun, dans ses intérêts spéciaux, ne soit en rien lésée ou amoindrie.

Voilà, si je ne me trompe, de l'excellente besogne, intelligente, sérieuse... et qui sera féconde.

Cet article est déjà long. Je ne veux pas le clore sans féliciter les organisateurs et les bons ouvriers du Congrès de Québec. Avec Mgr Roy, tous ont bien mérité de la patrie. On me permettra de signaler en particulier le secrétaire-général, M. Adjutor Rivard, et M. l'abbé Lortie, le trésorier-général. M. Rivard a eu la joie de voir ses labeurs de vingt ans admirablement couronnés comme dans une apothéose. Moins heureux, M. l'abbé Lortie, épuisé par un surmenage glorieux, a dû, sur l'ordre des médecins, se confiner pour les jours du Congrès dans une chambre de malade. Nous espérons qu'il recouvrera bientôt sa bonne santé d'autrefois et qu'il sera encore longtemps au poste pour assurer, avec son ami M. Rivard, les développements de l'oeuvre excellente dont tous les deux, jusqu'ici, ils ont été l'âme.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

UN MONUMENT A L'AUTEUR DE " L'IMITATION "

A PRES de nombreuses années d'attente et de démarches, a été inauguré à Kempen (Prusse rhénane), le monument à la mémoire de Thomas de Kempen, plus connu sous le nom latinisé de Thomas a Kempis.

La statue de bronze, sur un socle de granit noir, représente Thomas a Kempis assis dans l'attitude de la méditation. La main droite tient la plume et la gauche un manuscrit, en tête duquel on lit ce titre: *L'Imitation de Jésus-Christ*.

L'auteur présumé d'un des livres les plus suaves qui aient été écrits après les Evangiles, n'aurait jamais permis, s'il eût été consulté avant sa mort, qu'on lui rendît de tels honneurs. Il eût sans doute répondu: *non es sanctior si laudaris*, " Si on vous loue, vous n'êtes pas plus saint pour cela ". Néanmoins, les catholiques de Prusse ont bien fait de fixer dans un monument l'admiration de tous les hommes éclairés pour Thomas a Kempis. Son petit livre a fait couler tant de larmes, a vaincu tant de résistances, amolli tant de coeurs d'airain! La plupart des chrétiens en ont fait leur livre de chevet, c'est-à-dire le conseiller qui éclaire leur vie, qui les relève, qui les console.

LA BONTÉ DE PIE X

BON nombre de feuilles religieuses ont publié le fait suivant que nous reproduisons à titre documentaire :

Une jeune fille allemande se trouvait au monastère du Carmel de San-Remo, depuis un an, comme postulante. Trois mois

avant de prendre l'habit religieux, elle devint sourde. Elle va consulter un spécialiste, le Dr Bubonne, qui se déclare impuissant à la guérir, car elle avait le tympan perforé. Dès lors, on ne peut plus la garder au Carmel à cause de cette infirmité. Cependant on lui permet de rester encore un peu de temps. Sa peine est grande mais elle ne se décourage pas, elle n'a qu'un désir, celui d'entrer dans l'ordre du Carmel. Elle prie, fait faire plusieurs neuvaines pour demander au ciel sa guérison.

N'obtenant rien, elle allait être renvoyée dans sa famille avec un certificat du Dr Bubonne, déclarant qu'elle ne guérirait jamais de son mal d'oreilles, ayant le tympan perforé, lorsqu'un jour, après avoir fait la sainte communion, elle entendit intérieurement une voix qui lui disait : " Va trouver le pape à Rome, sûrement il te guérira. " Elle court tout de suite en informer la Révérende Mère Prieure du couvent.

Celle-ci ne la croyant point, lui prend la tête entre ses deux mains et lui dit : " Ce n'est pas assez pour vous d'être sourde, vous devenez encore folle ! Que vais-je faire de vous ? " La jeune fille persiste dans son affirmation, elle demande et, après bien des supplications, elle obtient la permission d'aller à Rome voir le pape, pour lui demander sa guérison. Elle part le 9 janvier dernier, accompagnée d'une Soeur tourière qui doit la conduire à Rome, et le 12 du même mois elle peut être reçue en audience par Pie X, qui a été mis auparavant au courant de l'objet de sa visite par Mgr Bressan, son secrétaire particulier, à qui elle avait remis une lettre d'explication de la part de la Révérende Mère Prieure. Dès qu'elle se trouve en présence du Vicaire de Jésus-Christ, elle se précipite à genoux à ses pieds en s'écriant : " Très Saint-Père, j'ai la ferme conviction que Votre Sainteté peut me guérir, je veux être Carmélite et je ne puis l'être que si je ne suis plus sourde. " Le pape alors se lève, lui fait dire trois fois son acte

de foi et de confiance, puis lui prenant la tête dans ses mains, il dit : “ Qu’il vous soit fait selon votre foi : allez et soyez une bonne et sainte Carmélite. ” Elle se relève alors et elle entendait parfaitement. Dès que Mgr Bressan connut ce nouveau miracle, il alla féliciter le pape en lui disant : “ Qu’avez-vous fait Très Saint-Père ? ” Et le pape se contente de répondre : “ Ce n’est pas moi, mais le pouvoir des clés qui a opéré cette guérison. ” Le jour même de cette insigne grâce, la jeune fille reprenait le chemin de son couvent, à qui elle avait annoncé par dépêche l’heureuse nouvelle, sans même visiter Rome qu’elle n’avait jamais vue. Le lendemain, elle arrivait au milieu de ses chères compagnes qui étaient toutes dans la joie. On fixa la prise d’habit, qui a eu lieu le 8 février dernier ; elle fut présidée par Mgr Daffra, évêque de Vintimille. Le Saint-Père, à qui on avait annoncé cette nouvelle, daigna envoyer une dépêche disant : “ Ma chère fille, une grande bénédiction pour vous, pour votre Mère Prieure, pour la communauté et pour les personnes qui assisteront à votre prise d’habit. Désormais, vous vous appellerez *Sœur Maria Pia du Bon-Pasteur*. ” Cette dépêche fut lue en chaire par le P. Samuel, gardien des Capucins de Taggia, avant de commencer son sermon de circonstance. Comme on vient de le voir, le pape lui donnait son nom de Pie et de Bon Pasteur qu’il avait été pour elle.

La voilà maintenant heureuse Carmélite.

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Patron des journalistes catholiques



l'occasion des fêtes d'Annecy, l'*Osservatore Romano* a rappelé l'initiative prise en 1877 par l'illustre théologien-journaliste Jacques Margotti, appuyé par le futur cardinal Tripepi, en vue d'obtenir de Pie IX que saint François de Sales fût proclamé patron des journalistes catholiques. Ce fut l'évêque de Fossano, Mgr Emilien Manacorda, qui rédigea la supplique dans laquelle il disait : " On connaît bien les dangers et les difficultés multiples que rencontrent les journalistes pour l'accomplissement de leur devoir dans les conjonctures actuelles. Tous éprouvent le besoin d'une assistance spéciale du ciel, et sollicitent à cet effet un protecteur qui, par sa sagesse et ses vertus particulières, puisse se présenter comme un modèle inspirateur, et, par la puissance de sa protection, puisse accroître chez les écrivains la grâce qui leur est nécessaire. Tel serait le nouveau Docteur saint François de Sales, qui avec une sagesse et une charité sublimes, sut combattre les erreurs de son siècle, confondre le vice et sauver les âmes, unissant toujours à la plus énergique fermeté la prudence chrétienne. "

Le 21 novembre 1877, cinq jours après l'avoir déclaré Docteur de l'Eglise, Pie IX proclamait saint François de Sales patron des journalistes catholiques.

Dans le rescrit pontifical, on lisait :

" Que Dieu bénisse et dirige, par l'intercession de saint François de Sales, auquel ils veulent être recommandés, les rédacteurs des journaux catholiques qui défendent la cause de la religion, ses droits et ceux du Siège apostolique, en adhérant respectueusement et fidèlement à sa doctrine et à ses directions. "